

Ministère de la Culture et de la Communication

Le directeur général des patrimoines

Le commissaire général, délégué à l'égalité des territoires,
Directeur de la ville et de la cohésion urbaine

Mesdames et Messieurs les Directeurs Régionaux
des Affaires Culturelles,
Mesdames et Messieurs les Directeurs Régionaux
à la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

Paris, le 26 NOV. 2014

En 2014, pour sa dixième édition, l'opération « *Les Portes du Temps* » a reçu plus de 30.000 enfants et adolescents dans 92 sites grâce à votre contribution et à celle de l'ensemble des partenaires de cette opération.

L'opération fait l'objet d'un partenariat entre le ministère de la Culture et de la Communication et le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires.

Elle est mise en œuvre dans le cadre des objectifs communs en faveur de la cohésion sociale, de l'intégration et de l'accès à la culture des publics qui en sont les plus éloignés.

« *Les Portes du Temps* » constituent le seul dispositif de portée nationale consacré à la médiation des patrimoines en direction des jeunes et s'inscrivant dans le hors temps scolaire.

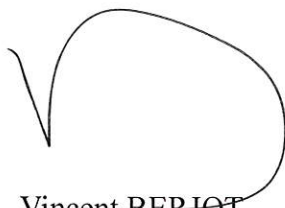
Sa qualité et son efficacité sont reconnues à tous les échelons territoriaux et par la totalité des partenaires, dont la participation à la mise en place d'instances locales représentatives a permis de renforcer l'ancrage territorial de l'opération et une meilleure articulation des politiques publiques interministérielles.

Cette opération constitue un important levier de découverte et d'appropriation des patrimoines locaux et régionaux. Elle permet de faire le lien entre les divers temps de vie scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Afin de donner une ampleur renouvelée aux « *Portes du Temps* », une priorité sera désormais accordée non seulement aux dossiers s'inscrivant pleinement dans le parcours d'éducation artistique et culturelle (EAC) mais également dans des projets de territoires contractualisés (contrat de Ville, contrat local d'éducation artistique, projet éducatif territorial, etc...).

Cette disposition permettra de répondre à l'objectif d'allocation de 30 % des moyens nouveaux consacrés à l'EAC en faveur des populations des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Nous vous remercions de votre implication, ainsi que de celle de vos services, dans l'édition 2015 des « *Portes du Temps* ».



Vincent BERJOT



Le Commissaire général délégué
Directeur de la ville et de la cohésion urbaine
Raphaël Le Méhauté

Raphaël LE MEHAUTE